EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **26 juin 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt six juin deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 19 juin 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Pierre BRENAS, Nicole PRIEUX à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT, Dominique ROGUE-SALLARD**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur le Maire sort pour l'examen et le vote du Compte Administratif (question n°3).
Madame Françoise NOUHEN, Première Adjointe, préside pour la question n°3.
Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°8 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Louis COUSTES quitte la séance pendant le débat de la question n°11 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Simon POURRET donne pouvoir à Madame Valérie BERNARD et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Géraldine BASTIEN donne pouvoir à Monsieur Didier MULLER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Philippe BOHELAY et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Madame Marianne MAXIMI donne pouvoir à Madame Laurence SCHLIENGER et quitte la séance pendant le débat de la question n°11.
Monsieur Dominique ADENOT quitte la séance avant le vote de la question n° 14 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Alain LAFFONT donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO et quitte la séance avant le vote de la question n° 26.
Madame Odile VIGNAL donne pouvoir à Monsieur Guillaume VIMONT et quitte la séance avant le vote de la question n°43.

Rapport N° 40

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À DES ASSOCIATIONS CULTURELLES

Le crédit disponible destiné à l'attribution de subventions exceptionnelles en faveur d'associations poursuivant des activités culturelles est de 32 548 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'examiner les dossiers suivants :

RESTAURANT DU CŒUR RELAIS DU CŒUR DU PUY-DE-DOME 600 €

Cette association souhaite pour la cinquième année, programmer une nouvelle édition de l'opération « Rendez-vous au cinéma ». Cette manifestation nationale se décline au niveau de la plupart des grandes villes.

L'objectif est de valoriser et créer de l'estime de soi, en permettant à un public défavorisé d'accéder à un loisir dont l'accès peut leur être matériellement difficile. Pour les enfants, il s'agit de leur permettre d'échanger dans les cours d'école sur les mêmes thèmes que leurs camarades, en faisant reculer, cette autre forme d'exclusion, qu'est l'exclusion culturelle.

Des salles de cinéma sont partenaires de cette opération, et proposeront une politique tarifaire préférentielle. Avec un prix moyen de la place à 3,45 €, ce sont près de 400 personnes, qui sont concernées chaque année à Clermont-Ferrand.

Budget Prévisionnel : 1 760 €
Subvention allouée en 2014 : 600 €
Subvention sollicitée : 600 €

ASSOCIATION LITTERATURE AU CENTRE D'AUVERGNE (LAC) 3 000 €

Cette jeune association créée en 2014, autour d'un noyau d'universitaires, a organisé du 26 au 29 mars derniers des rencontres littéraires en Auvergne, dans le cadre du Festival Avril en Culture, programmé en résonance aux *Journées Nationales des arts et de la culture dans l'enseignement supérieur*.

L'objectif de ces rencontres était de créer des manifestations culturelles éclectiques, génératrices de dialogue entre les différents acteurs de la vie universitaire, mais aussi les éditeurs, les auteurs, les bibliothécaires et la Cité, et ce, sous des formes très diverses : entretiens, lectures, conférences, le tout assorti de moments récréatifs (spectacles, concerts, apéritifs ou cafés littéraires).

L'association LAC d'Auvergne a su rapidement rassembler un grand nombre d'acteurs (libraires, éditeurs, enseignants) et de partenariats régionaux et nationaux (Université, rectorat). Aussi l'action menée par l'association a participé au rayonnement culturel de la Ville et a contribué à l'image d'une université dynamique et attractive, en se plaçant sous le signe de l'ouverture sur le territoire.

1 845 personnes ont participé à ces rencontres.

Budget Prévisionnel : 58 900 €
Subvention sollicitée : 3 000 €

IN EXTENSO **3 000 €**

L'association « In extenso » déploie ses activités selon trois grands axes : des expositions d'art contemporain, l'édition et le développement des échanges entre les lieux d'art contemporain en Centre-France.

Elle diffuse le travail d'artistes nationaux et internationaux à travers une double programmation, au sein de sa galerie, située rue de la Coifferie à Clermont-Ferrand et hors les murs.

Le prochain événement consiste en la production de l'exposition « TAIFED » de l'artiste Giuliana Zefferi qui sera présentée à la galerie du 2 juin au 25 juillet 2015.

Ce projet proposera de mettre en espace un catalogue monographique de l'artiste conçu à partir de pans de tissus imprimés et suspendus que les spectateurs pourront traverser et manipuler à leur guise. Sur ceux-ci seront visibles des images d'œuvres, des vues d'exposition, des croquis et des projets réels et/ou fictifs de l'artiste ainsi que des textes critiques.

Le but est d'interroger la présentation, la transmission et la réception d'une pratique artistique et de faire apparaître les écarts possibles entre la réalité de l'œuvre et sa reproductibilité sur le papier.

Deux ateliers (adulte et jeune public) associant l'artiste seront mis en place à la médiathèque de Jaude en juillet prochain.

Conçue pour être itinérante, l'exposition circulera ensuite dans d'autres lieux d'art contemporain (la Passerelle à Brest, la BF15 à Lyon,...). A chaque étape, elle sera repensée en fonction du lieu d'accueil.

Budget prévisionnel : 6 600 €
Subvention sollicitée : 3 000 €

ARVERN BLUES CONCERTS **2 000 €**

Arvern'Blues a pour objet de promouvoir la musique « noire américaine » au travers de quatre à six concerts répartis dans l'année, sur l'agglomération Clermontoise.

Pour la saison 2015/2016, l'association souhaite proposer six dates au Poco Loco, pour lesquelles elle sollicite la participation de la Ville (4 étaient proposées lors des précédentes saisons). Le budget prévisionnel en augmentation de 30 % se situe à hauteur de 24 830 €.

Il est proposé de maintenir le niveau d'aide financière accordé en 2014, afin de voir si l'Association parvient à maitriser son activité ; la saison 2014/2015 s'étant soldée par un déficit de 5 000 €. De plus, la salle du Poco Loco sera également mise gracieusement à disposition de l'Association pour un montant estimé à 2 000 € pris en charge par la Ville.

Budget prévisionnel : 24 830 €
Subvention allouée en 2014 : 2 000 €
Subvention sollicitée : 5 130 €

ASSOCIATION FREE SONNE 1 500 €

L'Association Free Sonne qui regroupe le collectif Musique en Friche créé en 1997 et basé à Clermont-Ferrand, est une structure d'appui pour les groupes et les créations collectives de jazz contemporain et de musique improvisée.

Depuis 2007, le collectif propose un espace de pratique de l'improvisation pluridisciplinaire à la Cour des Trois Coquins, avec le soutien de la Ville de Clermont-Ferrand, qui associe plusieurs structures clermontoises, telles que le festival Musiques Démesurées, le Service Université Culture, l'École Supérieure d'Art de Clermont Métropole ou le Conservatoire à Rayonnement Régional, et mobilise les différentes Maisons de Quartier et Équipements Communautaires de Proximité.

Cette proposition s'adresse à tous les niveaux de participants, dans toutes les disciplines artistiques, et pour une contribution financière minime (10 €). Chaque année, une vingtaine de participants bénéficient de ce programme.

Musique en Friche souhaite renouveler cet espace de pratique de l'improvisation pluridisciplinaire en proposant deux sessions de rencontre dans l'année 2015 : l'une avec un professionnel d'envergure nationale invité pour la première session, l'autre sous la direction de membres du collectif.

Budget prévisionnel : 2 260 €
Subvention allouée en 2014 : 1 500 €
Subvention sollicitée : 1 880 €

ASSOCIATION REGIONALE DES JEUNESSES MUSICALES DE France D'AUVERGNE 2 000 €

La délégation régionale des JMF a été réactivée au niveau régional en janvier 2013, afin de développer des partenariats au sein du tissu culturel local, notamment avec le Centre Lyrique ou la Coopérative de Mai, et ainsi proposer des programmes de sensibilisation artistique, principalement pour le jeune public pendant le temps scolaire.

Elle a présenté un projet de concert en deux temps, qui a eu lieu le 17 Mars à l'Opéra-Théâtre de Clermont-Ferrand et a rassemblé 460 personnes dont 440 enfants.

Le temps de ces deux concerts d'une heure chacun, les élèves ont pu découvrir la musique brésilienne, après avoir suivi une préparation auprès de leurs enseignants. Ces derniers reçoivent un dossier pédagogique auprès de l'association, afin de préparer les élèves à l'écoute du concert, par une connaissance historique, géographique et culturelle du Brésil. Les élèves appréhendent également quelques chansons et instruments brésiliens.

Par la suite, les intervenants et les enseignants se rencontrent pour établir un bilan et faire évoluer leur programme.

Budget prévisionnel : 9 970 €
Subvention allouée en 2014 : 2 000 €
Subvention sollicitée : 2 000 €

ORCHESTRE UNIVERSITAIRE DE CLERMONT-FERRAND 1 500 €

L'Orchestre Universitaire de Clermont-Ferrand célébrera son cinquantenaire cette année. A cette occasion, il souhaite organiser un concert exceptionnel qui regroupera les musiciens actuels de l'Orchestre et les anciens, le 19 décembre en l'église Saint-Genès les Carmes de Clermont-Ferrand.

Cette manifestation occasionnera des frais spécifiques de déplacement, d'hébergement et de communication, justifiant une demande d'aide exceptionnelle auprès de la Ville.

Pour mémoire, il convient de rappeler que l'Orchestre Universitaire bénéficie déjà d'une subvention affectée de 3 300 €. Dans cette mesure, il est proposé de répondre partiellement à cette demande de subvention exceptionnelle.

Budget prévisionnel : 25 580 €
Jusqu'alors, aucune subvention exceptionnelle n'a été allouée en 2014.
Subvention sollicitée : 3 000 €

ORCHESTRE SOSTENUTO
2 000 €

L'Orchestre Sostenuto, fondé en 2005, fonctionne comme une académie d'orchestre, unique dans sa structure, qui rassemble entre 85 et 120 musiciens selon les programmes. Il propose à 200 musiciens étudiants de niveau DEM ou plus, de se confronter au métier de musicien d'orchestre lors de ses deux « Rencontres Symphoniques » annuelles. Bénéficiant également d'un réel succès d'estime parmi les professionnels, chaque concert à la Maison de la Culture réunit entre 800 et 1200 spectateurs.

Cette année, les deux concerts seront programmés le 1er mars et le 31 octobre. Comme chaque année, cette organisation demande un grand investissement de la part des bénévoles de l'association et un engagement de la part des artistes professionnels qui encadrent l'opération.

Il convient de rappeler que la Ville apporte une aide logistique par le biais de la mise à disposition gracieuse de la Maison de la Culture pour un montant estimé à 16 000 €.

Dans cette optique, il est proposé de renouveler la convention triennale qui arrivait à terme en 2014 sur des bases identiques, à savoir l'attribution d'une subvention annuelle de 2 000 € et la mise à disposition de la Maison de la Culture pour 2 concerts/an (soit une contribution de 16 000 €).

Budget prévisionnel : 72 000 €
Subvention allouée en 2014 : 2 000 €
Subvention sollicitée : 2 500 €

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs (annexe).

D E L I B E R A T I O N

Les propositions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 juillet 2015

Le Maire,

Olivier BIANCHI

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE :

La Ville de Clermont-Ferrand
Représentée par Monsieur Olivier BIANCHI en sa qualité de Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 26 juin 2015

D'UNE PART,

ET :

L'Association Orchestre Sostenuto
Adresse : 46 rue du Creux-Rouge - 63100 CLERMONT-FERRAND
N° de SIRET : 495 142 051 00012
Code APE : 913E
Tél : 04 73 62 22 13
Représentée par Monsieur Dominique DARON en sa qualité de Président de l'association

D'AUTRE PART.

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

L'association Orchestre Sostenuto souhaite par la présente convention favoriser la sensibilisation des publics à la musique symphonique à travers la mise en place de plusieurs actions :

- l'organisation des *Rencontres symphoniques*, sessions d'orchestre organisées deux fois par an à Clermont-Ferrand
- la formation professionnelle au métier de musicien d'orchestre à l'adresse de jeunes musiciens en voie de professionnalisation
- l'accueil d'un soliste de renom afin de permettre au public clermontois de partager des moments de musique uniques
- l'organisation de concerts destinés au jeune public pour la découverte de la musique symphonique et du fonctionnement d'un orchestre

ARTICLE 2 : DURÉE DE LA CONVENTION

Cette convention de partenariat est établie pour une durée de 3 ans, soit pour les années 2015-2016-2017. Au terme, elle pourra être renouvelée après accord des deux parties.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DE LA VILLE DE CLERMONT-FERRAND

- accorder une subvention annuelle de 2 000 € sous réserve du vote par le Conseil Municipal
- participer activement à la mise en place des *Rencontres symphoniques* par l'octroi de moyens techniques, logistiques et financiers, notamment par la mise à disposition gracieuse de la salle Jean Cocteau de la Maison de la Culture selon le planning adressé en amont de la manifestation dans la limite des normes en vigueur concernant les horaires et les jours de programmation
- soutenir le projet auprès des partenaires institutionnels et financiers, ainsi qu'auprès des partenaires éducatifs, sociaux et culturels de la ville afin de favoriser des partenariats et la mise en réseau des acteurs locaux autour de cette manifestation
- identifier l'Orchestre Sostenuto comme une association musicale de la Ville et le mentionner dans ses divers supports de communication

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT DE L'ASSOCIATION ORCHESTRE SOSTENUTO

- organiser la manifestation biannuelle des *Rencontres symphoniques*
- fournir un bilan moral et financier à la Direction de la Culture
- travailler en synergie avec le Conservatoire à Rayonnement Régional en informant son directeur le plus en amont possible du programme projeté et en valoriser tout partenariat réalisé avec cette structure
- fournir un budget prévisionnel de cette manifestation
- respecter la réglementation et la législation concernant l'organisation de manifestation accueillant du public
- présenter la Ville de Clermont-Ferrand comme l'un de ses partenaires institutionnels et privilégiés, et valoriser ce partenariat au même titre que les autres partenaires dans la presse et les médias, et sur tout support de communication lié à la manifestation
- proposer des concerts à l'attention du jeune public et notamment des scolaires afin de faire découvrir la musique symphonique et le travail d'orchestre
- participer ainsi à l'offre de diversité culturelle et musicale sur la ville en invitant un soliste de renom à chaque manifestation
- permettre à de jeunes musiciens en cours de professionnalisation d'apprendre le métier de musicien d'orchestre et aider à leur insertion professionnelle dans un orchestre professionnel
- mettre à disposition des invitations pour la Ville pour chaque concert organisé à la Maison de la Culture de Clermont-Ferrand

ARTICLE 6 : CLAUSE DE JURIDICTION

En cas de litige, les parties s'engagent à trouver en premier lieu un recours à l'amiable. En dernier lieu, toute demande devra être adressée au Tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 juillet 2015

en deux exemplaires,

Pour la Ville de Clermont-Ferrand
Le Maire,

M. Olivier BIANCHI

Pour l'association Orchestre Sostenuto
Le Président,

M. Dominique DARON